

# **CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA FORMATION D'ENTRAINEURS AF1**

## **➤ 1<sup>e</sup> étape : inscription en ligne et chèque d'acompte.**

Les inscriptions pour la formation AF1 à Toul sont à faire en ligne via ce lien : [https://docs.google.com/forms/d/19wVd-yntBTyCTCIOtnFTcn4ThIDL3\\_KEk\\_YcbYgUIDk/edit?usp=sharing](https://docs.google.com/forms/d/19wVd-yntBTyCTCIOtnFTcn4ThIDL3_KEk_YcbYgUIDk/edit?usp=sharing) . Le nombre de places disponibles est limité à 16 personnes. Il ne sera pas réservé de places par téléphone ou par mail.

Un chèque de la somme de 450€, libellé à l'ordre du Comité Régional Grand Est est à envoyer à l'adresse suivante : **27 rue des juifs 67 000 Strasbourg**

ou par virement bancaire pour finaliser l'inscription, RIB ci dessous :

<https://drive.google.com/file/d/1Dm3fBuyryUILbWvqQSQtX3nzsDc02YKo/view?usp=sharing>

Les inscriptions en ligne sont ouvertes jusqu'au vendredi 15 mars 2019 inclus.

Pour toute question ou difficulté, contacter Murielle CARA, responsable de la formation régionale : [murielle.cara@orange.fr](mailto:murielle.cara@orange.fr) 06 06 67 43 19.

## **➤ 2<sup>e</sup> étape : finalisation de l'inscription par renvoi du dossier.**

Les inscriptions seront clôturées sur le site du CD54 le 15 mars 2019 , ou avant si le nombre de candidat maximum est atteint (16 personnes) .

Chaque participant retenu recevra un mail pour confirmer sa participation ainsi que des documents pour finaliser son inscription (fiche sanitaire de liaison et autorisation parentale pour les stagiaires mineurs).

A compter de cette date (22/03/2019) et sous condition de réception du dossier complet, l'inscription sera ferme et définitive. Un mail précisant les modalités pratiques (lieu, horaires, matériel à prendre, etc) sera alors envoyé.

Les participants non retenus se verront informés par mail et les chèques d'acompte seront retournés aux associations.

## **DÉSISTEMENT/ ANNULATION :**

Pour tout désistement il sera retenu 100€ pour les frais de dossier. 50% du prix du stage seront retenus par le CR pour un désistement moins de 10 jours avant le 1er jour du stage.

La totalité du prix du stage sera retenu par le CR en cas d'absence non justifié le 1<sup>er</sup> jour du stage. Uniquement en cas d'annulation pour motif grave (maladie, accident, ...) et sur présentation obligatoire, dans les 2 jours, d'un certificat médical, le CR procèdera au remboursement de la formation (hors frais de dossier).

En cas d'annulation du stage du fait du CR, pour quelque raison que ce soit, les stagiaires déjà inscrits seront intégralement remboursés, mais ils ne pourront prétendre à aucun dédommagement supplémentaire. **En cas de désistement, il est obligatoire de prévenir la responsable .**